

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3172

23 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l. .. | 152227 | Property Trust Berlin 4, S.à r.l. | 152233 |
| Dexamenos Développement S.A.- SPF .. | 152222 | Property Trust Bernau, S.à r.l. | 152233 |
| European Real Estate Opportunities GP | 152218 | Property Trust Dasing, S.à r.l. | 152233 |
| Mirazur Investment Company S.A. | 152210 | Property Trust Dresden, S.à r.l. | 152234 |
| MM Media Sales S.A. | 152221 | Property Trust Fuerth, S.à r.l. | 152234 |
| Normalux Maritime S.A. | 152231 | Property Trust Kali, S.à r.l. | 152234 |
| Normalux S.A. | 152231 | Property Trust Karben, S.à r.l. | 152235 |
| Olivia S.A. | 152220 | Property Trust Koethen, S.à r.l. | 152235 |
| Omniserv S.à r.l. | 152221 | Property Trust Kraichtal, S.à r.l. | 152236 |
| Open Informatique Sàrl | 152222 | Property Trust Montabaur, S.à r.l. | 152236 |
| Optique Gaspar S. à r.l. | 152222 | Property Trust Moosburg, S.à r.l. | 152236 |
| Oven HoldCo S.à r.l. | 152252 | Property Trust Muehldorf, S.à r.l. | 152237 |
| Ovolux S.à r.l. | 152223 | Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l. ... | 152253 |
| Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l. | 152223 | Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l. ... | 152253 |
| PandoraExpress S.à r.l. | 152223 | Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l. ... | 152253 |
| Parapulus Holding S.A. | 152224 | Property Trust Wuerzburg, S.à r.l. | 152254 |
| Parcas S.A. | 152254 | Protek | 152224 |
| Parmed S.A. | 152233 | P&T Immobilière S.à r.l. | 152223 |
| Paul S.à r.l. | 152254 | Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s. | 152256 |
| Percontrol S.A. | 152235 | Publi-Lux S.à r.l. | 152256 |
| Plan Isabella S.A. | 152237 | Raifrench S.à r.l. | 152255 |
| Plénitude S.A. | 152254 | Ravago Reinsurance S.A. | 152246 |
| Plénitude S.A. | 152231 | Rodif S.à r.l. | 152234 |
| Presidential Holdings | 152230 | Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l. | 152235 |
| Presidential Properties | 152254 | Sky Art & Photography, Luxembourg Model Award, Luxembourg Model Management, Junior Model Award, Miss Personality Luxembourg, Mister Personality Luxembourg | 152221 |
| Profitec S.P.F. | 152255 | SurfIn SA | 152236 |
| Profit Mobile Group S.A. | 152255 | Tropical Island S.à r.l. | 152237 |
| Project Investment S.à r.l. | 152256 | Tyco Electronics Holding S.à r.l. | 152253 |
| Promat Europe S.A. | 152256 | Weru Luxco S.à r.l. | 152255 |
| Promotions Investments S. à r.l. | 152256 | | |
| Property Trust Altstadt-Lindheim, S.à r.l. | 152230 | | |
| Property Trust Berlin 1, S.à r.l. | 152232 | | |

Mirazur Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 164.676.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company "NOTERWAY INVESTMENTS LIMITED", established and having its registered office in 6018 Larnaca, Naousis 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th floor (Republic of Cyprus), registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of the Republic of Cyprus under the number HE 295940,

here represented by Mrs. Silvia DI PRIMO, chartered accountant, residing professionally in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme"), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "MIRAZUR INVESTMENT COMPANY S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by thirty-one (31) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Wednesday of the month of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the thirty-one (31) shares have been subscribed by the sole shareholder "NOTERWAY INVESTMENTS LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 2) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3) As allowed by Law and the Articles, the partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg Se.n.c.", established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 4) In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Jean-François SARRAT, engineer, born in Tarbes (France), on April 5, 1981, residing professionally in F-65690 Barbazan-Debat, 20 avenue du Pic du Midi (France), is appointed as permanent representative of the above named sole director.
- 5) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103178, is appointed as statutory auditor of the Company.

6) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "NOTERWAY INVESTMENTS LIMITED", établie et ayant son siège social à 6018 Larnaca, Naousis 1, Karapatakis Building, Suite 2, 4th floor (République de Chypre), inscrite au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver" de la République de Chypre sous le numéro HE 295940,

ici représentée par Madame Silvia DI PRIMO, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MIRAZUR INVESTMENT COMPANY S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "NOTERWAY INVESTMENTS LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg Se.n.c.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 4) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-François SARRAT, ingénieur, né à Tarbes (France), le 5 avril 1981, demeurant professionnellement à F-65690 Barbazan-Debat, 20 avenue du Pic du Midi (France), demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.
- 5) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 6) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DI PRIMO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2011. LAC/2011/51056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158362/468.

(110183848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

In the year two thousand eleven, on twenty sixth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 24 Shedden Road, KY1-1110 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under the number MC136809,

here represented by Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London on October 20, 2011, which proxy, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- Which proxy, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.
- Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:
 - That the present private limited liability company (Société à responsabilité limitée) "European Real Estate Opportunities GP", with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 137.825, has been incorporated by deed dated March 12, 2008 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 13, 2008 under number 1161 (hereafter the "Company").
 - That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.
 - That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company, representing 100% of the share capital.
 - That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and subsequent amendment of article 5 of the bylaws;
2. Acknowledgement of the transfer of the professional address of Mr. Alan Dundon, Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with effect September 1, 2011;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with immediate effect, and to subsequently amend Article 5 of the bylaws, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the transfer of the professional address of Mr. Alan DUNDON, Manager of the Company, from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with effect as of September 1, 2011.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 700.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le vingt six octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stanhope Capital (Cayman) Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à 24 Shedden Road, KY1-1110, Grand Cayman, Iles Caïmans, et enregistrée au Registrar of Companies of Cayman sous le numéro MC136809, ici représentée par Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Londres le 20 octobre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée "European Real Estate Opportunities GP", ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137.825,

a été constituée suivant acte reçu en date du 13 mars 2008 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mai 2008, sous le numéro 1161 (ci-après la "Société").

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que la comparante est l'Associée Unique de la Société, représentant 100% du capital.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et modification subséquente de l'article 5 des Statuts;
2. Constatation du transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Alan DUNDON, gérant de la Société, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011;
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat, et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

Seconde résolution

L'assemblée décide de constater le transfert de l'adresse professionnelle de Monsieur Alan DUNDON, gérant de la Société, de 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 700.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48092. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158215/112.

(110184440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Olivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.209.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011158400/10.

(110184144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Omniserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R.C.S. Luxembourg B 132.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158401/10.

(110183892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

MM Media Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 95.212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg-ville en date du 3 novembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que

1) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de Michel, dit Mike KOEDINGER, né à Luxembourg, Luxembourg, le 17 mars 1970 et demeurant professionnellement 10, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé

2) Le mandat d'administrateur d'Aurélio ANGIUS, né à Forbach, France, le 8 août 1960 et demeurant professionnellement 10, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé

3) Le mandat d'administrateur de Francis GASPAROTTO, né à Mont Saint Martin, France, le 30 mai 1969 et demeurant professionnellement 10, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé

4) Le mandat de commissaire aux comptes de ICONCEPT Sàrl, ayant son siège sociale au 15, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange (RCS Luxembourg B 43.570) est renouvelé

Tous les mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011159184/22.

(110184871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sky Art & Photography, Luxembourg Model Award, Luxembourg Model Management, Junior Model Award, Miss Personality Luxembourg, Mister Personality Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4776 Pétange, 40, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg F 8.148.

Wie bereits in der Versammlung vom 9ten Oktober 2011 beschlossen, wurde bestätigt dass der Verwaltungssitz nicht mehr in Petingen, 40, rue Michel Rodange, sondern fest nach Junglinster, 1, rue J-P Ries verlegt wird.

Desweiteren wurden folgende Satzungsänderungen beschlossen:

§1.1. Wird wie folgt umgeändert.

1.1 Der Verein ist ein gemeinnütziger Verein im Sinne des „Titre 1er“ des Gesetzes vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle quelle a été modifiée)). Er führt den Namen "Sky Art & Photography", nachstehend der Verein genannt Außerdem sollen die Namen „Luxembourg Model Award“, „Luxembourg Model Management“, „Junior Model Award“, „Miss Personality Luxembourg“, „Mister Personality Luxembourg“, „Sky Party Rent“, „Sky Party Management“, „Sky Design“, sowie „Sky Web Design“ dem Verein ebenfalls unterstehen. Die Bezeichnung „Luxembourg“ in den einzelnen Namen, bezieht sich auf das Land Luxemburg und ist nicht von der Sprache abhängig, sondern gilt für alle Amtssprachen Europas.

§2.1. Wird wie folgt umgeändert.

2.1 Zwecke des Vereins sind die Schaffung einer Gemeinschaft in Luxemburg und nahem Ausland mit Interesse an "Models", "Mode", "Fotografie", "Animation", "Kunst", "Design", "Webdesign" und "Kunst im Sinne des Fotos". Ziel ist die Förderung von Toleranz und Verständigung zwischen den Mitgliedern sowie die Unterstützung der Mitglieder in der Auslebung und bei der Erlangung tiefgehender Kenntnisse der sie interessierenden Themen. Der Verein soll eine Gemeinschaft aus an den Themen des Vereins interessierten Menschen und den Akteuren aus den diesen Themenbereichen zugeordneten Geschäftsbranchen formen.

§5.1. Wird wie folgt umgeändert.

5.1 Der Verein kann sich aus den folgenden Quellen finanzieren:

5.1.1 Beiträge der Mitglieder.

5.1.2 Spenden, Subventionen, Schenkungen und Vermächtnisse aller Art.

5.1.3 Sponsorengelder und Werbeeinnahmen.

5.1.4 Erträge aus Ausstellungen.

5.1.5 Erträge aus Veranstaltungen und Publikationen

5.1.6 Zuschüsse und Subsidien öffentlicher und privater Natur.

5.1.7 Verkauf oder Verleih von Artikeln aus dem Mode-bzw. Foto-Bereich

5.1.8 Zinsen und jegliche Einkünfte aus seinen Gütern und seinen Aktivitäten

5.1.9 Erträge aus Leistungen verschiedenster Art, die den Themenbereich des Vereins abdecken.

5.1.10 Verkauf oder Verleih von Leistungen sowie Artikel aus dem Animationsbereich.

§16.3. Wird wie folgt umgeändert. Original:

16.3 Der Zugriff auf die Konten des Vereins wird wie folgt geregelt: Präsident und Sekretär sind alleine zeichnungs-berechtigt für Beträge bis zu 100,- €. Der Schatzmeister des Vereins ist alleine zeichnungs-berechtigt bis zu einem Betrag von 250,- €. Für über die genannten Summen hinausgehende Beträge ist die gemeinsame Unterschrift des Präsidenten, des Sekretärs und des Schatzmeisters notwendig.

Neuverfassung:

16.3 Der Zugriff auf die Konten des Vereins wird wie folgt geregelt: Der Präsident ist alleine zeichnungs-berechtigt für Beträge bis zu 250,- €. Für über die genannte Summe hinausgehende Beträge ist die gemeinsame Unterschrift des Präsi-denten, des Sekretärs und des Schatzmeisters notwendig.

Die anderen Verwaltungsmitglieder benötigen immer die Gegenunterschrift des Präsidenten zur Ausführung von Bankgeschäften.

Référence de publication: 2011159531/50.

(110184456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Open Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158403/10.

(110183891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Optique Gaspar S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.192.

Le domiciliataire ALIB S.A. dénonce avec effet au 31/05/2011, le siège social de la société OPTIQUE GASPAS S.à.r.l. RC Luxembourg B 147192 à L-1930 Luxembourg, 34-38 avenue de la Liberté.

ALIB S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011158404/11.

(110183864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Dexamenos Développement S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.914.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 novembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 novembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour DEXAMENOS DEVELOPPEMENT S.A. – SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011158892/21.

(110184899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Ovolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.467.

Les comptes annuels de la société Ovolux S.à r.l. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158405/10.

(110183866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

P&T Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.918.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011158406/12.

(110184313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158408/10.

(110184017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

PandoraExpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.075,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.558.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT.

Référence de publication: 2011158409/10.

(110184089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paraplus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 111.737.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011158433/12.

(110184003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Protek, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 164.723.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am neunten November.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Sind erschienen:

1. Frau Sandrina PEREIRA DA SILVA, Angestellte, geboren am 27. November 1981 in ST.VITH (Belgien), wohnhaft zu Deidenberg 9, B-4770 AMEL,

vertreten durch Herr Dirk Heinen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse, kraft der am 8. November 2011 erteilten Vollmacht;

2. Herr Patrick Ewald HEINEN, Geschäftsführer, geboren am 3. Oktober 1972 in WAIMES (Belgien), wohnhaft zu Deidenberg 9, B-4770 AMEL,

vertreten durch Herr Dirk Heinen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse, kraft der am 8. November 2011 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmachten werden dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „PROTEK“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden. Er kann ausserdem durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Import, Export, E-commerce, Einzelhandel und Großhandel von Sportgeräten, Sportmaterial und Sportartikeln, Outdoor-Freizeit-Hobby und Geschenkartikel, sowie Einzelhandel und Großhandel von Paintballmarkierern, Paintballs, Paintballzubehör, Softairmarkierern, Softairzubehör und Sportbekleidung;

- die Organisation von Sportveranstaltungen und Kursen im In- und Ausland;

- die Organisation von Team-Building Events im In- und Ausland;

- der Import, Export, E-Commerce, Einzelhandel und Großhandel von Bauelementen, Baustoffen, Baumaterialien, Innen- und Außenmöbeln, ohne Ausnahme noch Vorbehalt.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Sie kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Die Gesellschaft kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird, gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert, und gegebenenfalls das Emissionsaufgeld, zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

| Gesellschafter | gezeichnetes Kapital | Anzahl der Anteile | eingezahlter Betrag |
|--|----------------------|--------------------|---------------------|
| Frau Sandrina PEREIRA DA SILVA, vorbenannt | EUR 6.250.- | 50 | EUR 6.250.- |
| Herr Patrick Ewald HEINEN, vorbenannt | EUR 6.250.- | 50 | EUR 6.250.- |
| Gesamt: | EUR 12.500 | 100 | EUR 12.500 |

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Patrick Ewald HEINEN, Geschäftsführer, geboren am 3. Oktober 1972 in WAIMES (Belgien), wohnhaft zu Deindenberg 9, B-4770 AMEL.

2. Der vorgenannte Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9911 Troisvierges, 11, Zone Industrielle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heinen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 novembre 2011. Relation: RED/2011/2376. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Recepteur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 10. November 2011.

Référence de publication: 2011159269/152.

(110184750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Carlson Wagonlit Travel.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 9.916.

L'an deux mille onze,

le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée de droit néerlandais CWT BEHEERMAATSCHAPPIJ B.V., avec siège social à NL-1112 XC Diemen, 8, Dalsteindreef,

ici représentée par Monsieur Stany FREID, gérant de la société CARLSON WAGONLIT LUXEMBOURG S.à r.l., demeurant à B-6792 Halanzy, 11, rue du Pont,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 30 septembre 2011.

2.- La société anonyme BANQUE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 5.310,

ici représentée par Monsieur Stany FREID, gérant de la société CARLSON WAGONLIT LUXEMBOURG S.à r.l., demeurant à B-6792 Halanzy, 11, rue du Pont,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 03 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lesquelles elles seront enregistrées.

Les comparants sub 1.-et 2.- déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée, existant sous la dénomination de CARLSON WAGONLIT Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-2226 Luxembourg, 4, rue Fort Niedergrünwald, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 9.916.

Ladite société a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 63 du 10 mai 1972, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo FUNK, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1978, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 156 du 21 juillet 1978.

Ladite société a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 63 du 10 mai 1972, modifié suivant acte reçu par Maître Carlo FUNK, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1978, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 156 du 21 juillet 1978,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 670 du premier avril 2006.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'ils ont prises:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.».

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Troisième résolution

Les associés constatent que l'adresse de l'associé CWT BEHEERMAATSCHAPPIJ B.V. a changé et que la nouvelle adresse est NL-1112 XS Diemen, 58, Wisselwerking, Apollo Building,

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, les indications des associés sont actualisées comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- CWT BEHEERMAATTSCHAPPIJ B.V., établie à NL-1112 XS Diemen, 58, Wisselwerking, Apollo Building, quatre-vingt quinze parts sociales, | 95 |
| 2.- BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, établie à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, cinq parts sociales, | 5 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Cinquième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur, et leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société est une société à responsabilité limitée. Elle existera sous la dénomination de «CARLSON WAGONLIT LUXEMBOURG S.à r.l.». La société peut encore faire le commerce sous l'enseigne: «CARLSON WAGONLIT TRAVEL».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.(Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et filiales partout où il paraîtrait nécessaire dans le Grand-Duché.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera pas la nationalité de la société. La décision relative au transfert du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est la mieux placée pour y procéder.

Les associés décideront en dernier lieu, même a posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyage. La société pourra faire toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, qui sont simplement utiles à la réalisation de ce dernier. Elle peut notamment acquérir les immeubles nécessaires à son exploitation commerciale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Il peut toutefois y être mis fin par chaque associé pour la fin de toute année de calendrier, moyennant préavis d'au moins un an, par lettres recommandées au siège de la société et à chaque autre associé.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000,-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune.

Art. 6. Un registre sera tenu à la disposition des associés au siège social, registre contenant copie intégrale des présents statuts et de toute modification des statuts, et renseignant les nom, profession et domicile des associés, les cessions de parts sociales ainsi que la date de la signification ou de l'acceptation de pareille cession.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. L'absorption ou la fusion d'un associé avec une autre société ne sera pas jugée constituer une cession entre vifs.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil. L'exercice des droits afférents aux parts sociales sera suspendu jusqu'à ce que le transfert des parts sociales soit opposable à la société.

Au cas où les parts sociales sont saisies par suite de faillite ou d'une procédure semblable ou par suite de toute autre procédure judiciaire ayant pour effet l'attribution de parts sociales à de tierces personnes à la suite d'une vente forcée, tous les associés ont un droit de préemption pour acquérir ces parts sociales à un juste prix représentant leur valeur marchande ou au prix déterminé par une vente publique aux enchères. Si un ou plusieurs des autres associés déclarent ne pas vouloir acheter les parts sociales, leur droit de préemption passe aux autres associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par part sociale, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. La nationalité de la société ne pourra être modifiée que de l'accord unanime de tous les associés. Toute autre modification des statuts, également celle ayant pour objet une augmentation de capital, pourra être décidée par la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social. La majorité ne pourra toutefois pas contraindre un associé d'augmenter le montant de sa part dans le capital.

Art. 9. La société sera administrée par au moins un gérant nommé par les associés et révocable à tout moment.

Art. 10. Les associés en procédant à la nomination de plusieurs gérants détermineront si les gérants ou certains d'entre eux, agiront individuellement ou conjointement.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts de la société aux associés seront de la compétence du ou des gérants. Le ou les gérants ont en particulier le pouvoir de passer des contrats et de prendre valablement tous engagements; de négocier, de décider tous transferts, souscriptions d'actions et de parts dans des sociétés de tous genres; ils peuvent toucher toutes sommes dues à la société; donner décharge; accomplir et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, d'obligations, de créances et d'autres avoirs de la société. Ils peuvent prendre à bail, acquérir, aliéner et échanger tous biens mobiliers et tous immeubles nécessaires aux services de la société; ils peuvent consentir et accepter toutes sortes d'hypothèques et d'autres garanties, avec ou sans stipulation de voie parée; renoncer à tous privilèges, hypothèques et actions résolutoires; rétablir toutes inscriptions, donner mainlevée, avant ou après paiement, de tous privilèges et hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions et de tous autres empêchements. Ils peuvent consentir tous endossements ou subrogations plaider devant tous les tribunaux, tant en demandant qu'en défendant, requérir l'exécution des décisions judiciaires, transiger, compromettre ou régler de n'importe quelle manière les affaires de la société; l'énumération qui précède n'étant pas limitative, mais seulement énonciative.

Art. 12. Le ou les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à l'exception des décisions sur les acquisitions immobilières et de la la souscription d'emprunts.

Sous les mêmes réserves ils peuvent désigner un directeur et ou des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 13. Sauf dans le cas de délégation conformément à l'article qui précède, tous les actes qui engagent la société tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature du ou des gérants selon la détermination qui aura été faite en vertu de l'article onze.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires élus par les associés pour un terme de six ans au plus.

Art. 15. Les associés fixeront les émoluments à allouer aux gérants et aux commissaires, émoluments qui constitueront des frais généraux.

Art. 16. L'assemblée générale valablement constituée représente l'ensemble des associés. Ses décisions engagent les associés absents, ceux qui auront voté contre ou qui se sont abstenus du vote.

L'assemblée générale a les plus larges pouvoirs pour accomplir ou ratifier tous actes concernant la société.

Toutes les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité des parts sociales présentes ou représentées à moins que les présents statuts n'en décident autrement. Aucune assemblée générale des associés ne pourra délibérer valablement que si plus de cinquante pour cent des parts sociales sont représentées. Des décisions pourront également être prises à l'unanimité sous forme d'écrit signé par tous les associés.

Chaque part sociale donne droit à une voix, l'associé pouvant voter en personne ou par un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé.

Art. 17. Le ou les gérants seront responsables de la convocation des assemblées générales d'associés; ils seront obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'associés représentant au moins un cinquième (1/5) du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si le capital social est entièrement représenté, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Art. 18. Les associés élisent le président de la séance.

Art. 19. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président de la séance.

Art. 20. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, le ou les gérants établiront le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes des gérants et des commissaires à l'égard de la société.

A la même date les comptes seront clos et le ou les gérants prépareront un compte de profits et pertes de l'exercice social écoulé, qu'ils soumettront en même temps que le bilan, aux commissaires qui, sur ce, établiront leur rapport.

Le ou les gérants soumettront le bilan de la société et le compte de profits et pertes, en même temps que leur rapport, le rapport des commissaires, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, aux associés.

Art. 22. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le conseil de gérance, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, 5% du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital.

Le solde restant des bénéfices nets sera à la disposition des associés.

Les dividendes, s'il y a lieu à distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil de gérance.

Art. 23. La société pourra être dissoute à tout moment par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social.

Art. 24. Dans le cas de dissolution de la société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les valeurs composant le portefeuille de la société seront attribués aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Tous les litiges entre associés ou entre associés et gérant, mais pour raison de la société, sont soumis obligatoirement, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, à l'arbitrage de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale et seront jugés conformément et aux règles de procédure de cette Cour d'Arbitrage. La sentence de la Cour d'Arbitrage sera définitive et ne pourra pas être attaquée par la voie de l'appel.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses noms, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FREID, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158162/185.

(110184451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Presidential Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.918.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011158413/11.

(110184523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158415/13.

(110184060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Plénitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.727.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juillet 2011

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Umberto TRABALDO TOGNA,
- Monsieur Massimo TRABALDO TOGNA,
- Monsieur Patrick ROCHAS, Président du Conseil d'administration.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS) et nomme à la place la société AUDITEURS ASSOCIES, avec siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158445/17.

(110184350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Normalux Maritime S.A., Société Anonyme,
(anc. Normalux S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 164.707.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Dredging International n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0435.305.514, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Christian Van Meerbeeck, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, et monsieur Marc MAES, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

représentés par Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 novembre 2011, signée à Zwijndrecht,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. Herbosch-Kiere n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0404.637.280, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Thierry DURBECQ, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, et monsieur Paul Danaux, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7,

représentés par Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 novembre 2011 signée à Bruxelles,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

3. Sofidra S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 73.723, ici représentée par ses deux administrateurs:

Madame Julie De Nul, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen, et Monsieur Paul Lievens, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen,

ici représentés Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privée du 18 novembre 2011 à Capellen, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

4. Baggerwerken Decloedt & Zoon n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B-8400 Oostende, Slijkensteenweg 2, enregistrée auprès de la Banque carrefour des entreprises avec numéro d'entreprise 0439.043.675, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Christian Van Meerbeeck, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, et monsieur Marc MAES, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

ici représentés par Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privée du 18 novembre 2011 à Zwijndrecht, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a déclaré par les présentes que dans l'acte de constitution de la société NORMALUX S.A. reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2011, numéro 27056 de son répertoire, enregistré à l'Enregistrement et Domaines d'Esch-sur-Alzette, en date du 3 novembre 2011, EAC/2011/14654, et non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le premier alinéa de l'article 1 de la version anglaise et de la version française a été erronément indiqué comme suit:

Au lieu de:

“ **1. Art. 1.** A limited liability company is formed under the name of NORMALUX S.A. (hereinafter: the Company)”.

« **1. Art. 1^{er}.** Une société anonyme est constituée sous la dénomination de NORMALUX S.A., (ci-après dénommée la Société).»

Il faut donc lire:

“ **1. Art. 1.** A limited liability company is formed under the name of NORMALUX MARITIME S.A. (hereinafter: the Company) “.

« **1. Art. 1^{er}.** Une société anonyme est constituée sous la dénomination de NORMALUX MARITIME S.A., (ci-après dénommée la Société).»

Mention

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 15454,. Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158382/74.

(110184454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.975.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 1, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158416/13.

(110184059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Parmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 54.902.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 novembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 21 novembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour PARMED S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011159233/21.

(110184936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.545.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 4, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158417/13.

(110184058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Bernau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.751.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Bernau, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158418/13.

(110184057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Dasing, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158419/13.

(110184056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Rodif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 52A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.740.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaule
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011158489/15.

(110184224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Dresden, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.114.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Dresden, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158420/13.

(110184055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Fuerth, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158421/13.

(110184054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Kali, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.369.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Kali, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158422/13.

(110184053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 19 octobre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Tod Christie né le 16 août 1968, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège sociale au 2 Saddle Ridge Lane, 07656 Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction d'administrateur de catégorie A pour une période indéterminée avec effet au 09 septembre 2011.

- D'accepter la démission de Deborah Mac Donald à la fonction d'administrateur de catégorie A avec effet au 09 septembre 2011.

Luxembourg, le 21.11.2011.

Référence de publication: 2011158493/15.

(110184090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Percontrol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.200.

—
Les Bilans aux 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158438/10.

(110183834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Karben, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.979.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Karben, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158423/13.

(110184052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Koethen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.368.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Koethen, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158424/13.

(110184051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Kraichtal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.230.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Kraichtal, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158425/13.

(110184050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

SurfIn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 69.127.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaule
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011158519/15.

(110184242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Montabaur, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.219.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Montabaur, S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011158426/13.

(110184049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Moosburg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.661.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Moosburg, S.à r.l.
 SGG S.A.
 Signatures
 Mandataire

Référence de publication: 2011158427/13.

(110184048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Muehldorf, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.980.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Muehldorf, S.à r.l.
 SGG S.A.
 Signatures
 Mandataire

Référence de publication: 2011158428/13.

(110184061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.330.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.905.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Siuagamy Ramasamy, avec adresse au 131, Jalan SS 1411, 47500 Subang Jaya, Selangor, Malaisie, de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2011.
2. Nomination de Liew Sook Yen, avec adresse au 8, Jalan Perdana 911, Pandan Perdana, 55300 Kuala Lumpur, Malaisie, au mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158548/15.

(110184500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Plan Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.696.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the eleventh of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089,

hereby represented by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

acting in his capacity as manager of the said company as well as in his capacity as proxyholder of the manager Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given on November 10, 2011,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PLAN ISABELLA S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The corporate capital may be increased from its present amount up to THIRTY-FIVE MILLION EURO (€ 35.000.000.-), represented by thirty-five million (35.000.000) shares of a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 10.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.

b) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by the company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - b) Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - c) Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - d) The company Luxglobal Management S.à r.l., having it's registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- 3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.
- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- 5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de gérant de ladite société et en sa qualité de mandataire du gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 novembre 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de PLAN ISABELLA S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à TRENTE-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 35.000.000.-), représenté par trente-cinq millions (35.000.000) actions d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les trente-et-une mille (31.000) actions ont été souscrites par la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - b) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - c) Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - d) La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 novembre 2011. Relation: ECH/2011/1967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158444/454.

(110184071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Ravago Reinsurance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 164.657.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh of November.
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- RAVAGO S.A., with registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 88948,

Here duly represented by Mr. Benoît Parmentier, residing Priesmont 53, 6690 Vielsalm, Belgique, by virtue of a general proxy given under private seal on October 28th, 2011 in Luxembourg.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above, has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg company which they hereby form among themselves and of which they have agreed the Articles of Incorporation as follows:

Part 1. Name, Registered office, Object and Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers a Company under the name of RAVAGO Reinsurance S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg corporation. The decision of such a transfer of the registered office will be published to third parties by one of the executive bodies that are entitled to represent the corporation within the day-today management.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. These can be transferred or liquidated upon decision of the Board.

Art. 3. The object of the company is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Part 2. Share capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at five million euro (5,000,000,- EUR) represented by one thousand (1,000) shares without par value.

Art. 6. The shares shall be in registered form and a Shareholders' Register kept at the registered office shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the quantity and the sequence number of his shares, the indications of the payments done and, if applicable, their transfer with the relevant date. Certificates stating these inscriptions will be delivered to the shareholders.

Part 3. Management

Art. 7. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may meet and elect an interim director: in this case the next shareholders' meeting will proceed to the final election. They shall at a maximum be elected for a period of six years and they shall be re-eligible.

The number of directors and the duration of their mandate are fixed by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 8. The Board of Directors shall choose from its members a Chairman.

The Board of Directors shall meet, each time that the company business and/or any two directors will require so, upon convening notice. The meeting shall be chaired by the Chairman, or in the absence by the director designated by his colleagues.

The Board of Directors can only deliberate and act validly when a majority of its members is present or represented. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by e-mail, telefax, telegram or any other director as his proxy.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie vote, the vote of the Chairman of the meeting is prevailing.

The Board may approve or ratify any resolution in writing, by e-mail, telefax or telegram, unless any director refuses it. In this case the resolution needs to be submitted to a Board of Directors' meeting.

Art. 9. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two directors or by the Licensed Manager.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all act necessary or useful for accomplishing the company's object, unless an act is expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of the Shareholders. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the company and the representation of the company within such day-to-day management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders.

The responsibility of these persons, in relation to this management, is determined in accordance with the mandate.

Art. 11. Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the Board of Directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as, but not limited to, the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such acts, shall be validly signed by two directors, one of whom shall always be Stichting Administratiekantoor Ravago. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.

In addition the Board of Directors can decide that the company can also be bound by the duly authorised officers within the limits of the powers granted to them.

Part 4. Control

Art. 12. The annual accounts will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Insurance Commissioner.

Art. 13. The Shareholders' Meeting can decide an indemnity or a fixed or variable remuneration, to be recorded as general expenses, to the directors or officers.

Part 5. Shareholders' Meeting

Art. 14. The Shareholders' Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of May at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' Meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, circumstances of force major so require.

Art. 15. If all the shareholders are present or represented at the Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. The convening notices for the Shareholders' Meetings shall include the agenda of the meeting and shall be sent by registered mail to each Shareholder, at least eight days before the meeting.

A Shareholder may act at any Meeting of Shareholders by appointing in writing, by e-mail, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine the rules for proxies and require that proxies are deposited at a specified place at the latest the day before the meeting.

Art. 17. The Shareholders' Meeting shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, on his absence, by the person designated by the meeting.

Except in the case of amendment of the Articles of Association, the decisions shall be taken, irrespectively of the number of shares represented, by a simple majority.

Each share entitles the holder to one vote.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board or by any two directors or by the Licensed Manager.

Part 6. Accounting year, Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 19. From the annual net profit shown in the financial statements of the company, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the share capital of the corporation.

The shareholders' meeting shall decide on the allocation of the surplus of profits.

A distribution of an interim dividend is authorised. The relating laws applicable at the date of distribution have to be respected.

Part 7. Dissolution, Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved at any time by decision of the Shareholders' Meeting following the presence and majority provisions required by law for a change in the Articles of Association.

In the event of the dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities appointed by the Shareholders' Meeting which shall determine their powers and their compensation.

Part 8. General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg corporate law of August 10, 1915, of the Luxembourg law of December 6, 1991 relating to the insurance sector and to the laws modifying them.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - RAVAGO S.A., prenamed | 1,000 shares |
| Total | 1,000 shares |

All the shares have been paid up at twenty five per cent (25%) in cash with the result that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred fifty thousand euros (1,250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed, who specifically states this.

Statement

The notary public executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

Valuation of cost

The amount, approximately at least, of costs, expenses, fees or charges in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of this formation, is approximately valued at 3.100.- EUR.

Transitory Measures

The Annual Shareholders meeting will be held for the first time in 2013. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the last day of December 2012.

Extraordinary General Meeting

The above named party, represented as here above, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and has stated that it was regularly constituted. It has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The following have been appointed as directors:

a. Stichting Administratiekantoor Ravago, domiciled in the Netherland 14-2, Galvanistraat, 6716 AE Ede, registered under the number 09100986 at Kamer Van Koophandel Centraal Gelderland represented by Ms. Gunhilde Van Gorp, Director of Companies, residing at Poederstraat, 51, 2370 Arendonk, Belgium, born on the 4th May 1957, in Turnhout, Belgium.

b. Mr. Benoit Parmentier, Manager, residing Priesmont 53, 6690 Vielsalm, Belgique, born on the 14th June 1977, in Namur, Belgium,

c. Mr. Leo Caers, Global Vice-President IT, residing at Oude Arendonkse Baan 54, 2360 Oude-Turnhout born on the 2nd January 1954, in at Turnhout, Belgium.

d. Mr. Paul Depuydt, Chief Operations Officer & Chief Financial Officer Ravago Group, residing at Arthur Goemaerelei 12, 2018 Antwerpen, Belgium, born on the 14th September 1965, in Bruges, Belgium.

e. Mr. Jean-François Detaille, Accounting Manager, residing at Rue des Campagnes 19, B-5190 Spy, Belgium, born on the 19th May 1972, in Namur, Belgium.

2. The number of independent auditor is fixed at one.

3. ERNST & YOUNG (RCS Luxembourg number B47771), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, has been appointed as the independent auditor.

4. Has been appointed as the licensed manager, as required by the articles 94 and 97 of the law of December 6, 1991, Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Registered in Luxembourg Trade Register under the number B 28889 with registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and the independent auditor shall be expiring at the issue of the statutory annual general meeting of shareholders to be held in 2013 which will have decided on the annual accounts beginning from the date of the Incorporation and end at 31st December 2012.

6. According to article 10 of these articles and to the law, the Shareholders' Meeting authorises the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the company and the representation of the company within such day-to-day management to one or several members of the Board of Directors.

7. The registered office is set at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RAVAGO S.A., ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88948,

ici dûment représentée par Monsieur Benoît Parmentier, demeurant Priesmont 53, 6690 Vielsalm, Belgique, en vertu d'une procuration générale lui donnée sous seing privé en date du 28 octobre 2011 à Luxembourg.

Cette procuration restera, après avoir été signée et paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle forme par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de RAVAGO Reinsurance S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. La société est créée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président ou en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par e-mail, ou par télécopie à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, par e-mail, télécopie ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les administrateurs. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par le Dirigeant Agréé.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du conseil d'administration, tous les actes qui ne relèvent pas de la gestion quotidienne de la Société et représentent un engagement pour la Société, tels que, mais non limité à, la vente et l'achat d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties d'entreprise, la constitution de sociétés privées ou commerciales, et les procurations relatives à de telles actes, doivent être valablement signés par deux administrateurs, dont l'un sera toujours Stichting Administratiekantoor Ravago. Les actes relatifs à la gestion quotidienne de la Société seront valablement signés par deux administrateurs.

En outre le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Art. 13. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs ou directeurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par écrit, par e-mail, télégramme ou télécopie à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration ou par le Dirigeant Agréé.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets constatés par les états financiers, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Souscription et Libération

Le capital social est souscrit comme suit:

| | |
|----------------------------------|---------------|
| RAVAGO S.A., sus désignée, | 1.000 actions |
| Total: | 1.000 actions |

Les actions ont été libérées à vingt cinq pour cent (25%) en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.100.- EUR.

Dispositions transitoires

La première Assemblée Générale se tiendra en 2013. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Stichting Administratiekantoor Ravago, domicilié en Hollande 14-2, Galvanistraat, 6716 AE Ede, enregistré sous le numéro 09100986 au Kamer Van Koophandel Centraal Gelderland, représentée par Mlle Gunhilde Van Gorp, Administrateur de sociétés, demeurant Poederstraat, 51, 2370 Arendonk, Belgique, née le 4 mai 1957, à Turnhout, Belgique.

b. M. Benoit Parmentier, Manager, demeurant Priesmont 53, 6690 Vielsalm, Belgique, né le 14 juin 1977, à Namur, Belgique,

c. M. Leo Caers, Global Vice-President IT, demeurant Oude Arendonkse Baan 54, 2360 Oud-turnhout, Belgique, né le 2 janvier 1954, à Turnhout, Belgique.

d. M. Paul Depuydt, Chief Operations Officer & Chief Financial Officer Ravago Group, demeurant Arthur Goemaerelei 12, 2018 Antwerpen, Belgique, né le 14 Septembre 1965, à Bruges, Belgique.

e. M. Jean-François Detaille, Comptable, demeurant Rue des Campagnes, 19, 5190 Spy, Belgique, né le 19 mai 1972, à Namur, Belgique.

2. Le nombre de réviseur d'entreprises indépendant est fixé à un.

3. La société ERNST & YOUNG (RCS Luxembourg B 47771), ayant son siège social 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

4. Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94 et 97 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances la société Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. (RCS Luxembourg B 28889) ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 décembre 2012.

6. Le mandat du réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social commençant le jour de la constitution et se terminant le 31 décembre 2012.

7. Conformément à l'article 10 des statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

8. Le siège social est fixé 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50297. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157781/352.

(110183164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven HoldCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011159209/24.

(110184875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Rothenburg 1, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158429/13.

(110184047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.757.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Rothenburg 2, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158430/13.

(110184046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.984.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158431/13.

(110184045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.485.228,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Avec effet au 17 novembre 2011, Tyco Electronics Group S.A., associé existant de la Société, a transféré 19 878 943 parts sociales B à Tyco Electronics Netherlands (Poland) Coöperatief U.A., ayant son siège social au Rietveldweg 32, 5222 AR's-Hertogenbosch, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 17261673.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tyco Electronics Holding S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011158550/15.

(110184276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.965.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Wuerzburg, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011158432/13.

(110184044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158434/9.

(110184369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 36, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.167.

EXTRAIT

En date du 22 septembre 2011, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 40, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 36, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011158437/12.

(110184446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Plénitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158446/9.

(110184355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Presidential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.882.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011158450/11.

(110184522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Raifrench S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 6, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 144.254.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011158460/12.

(110184309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Profit Mobile Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4415 Soleuvre, 8A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011158451/10.

(110183886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Profitec S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 50.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011158452/11.

(110184524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Weru Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Weru Luxco S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011159401/24.
(110184792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Promat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 38.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158454/9.
(110183910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Project Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011158453/10.
(110183889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Promotions Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.725,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 108.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011158455/11.
(110184398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

**Publi-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Publi-Lux, Publicité Luxembourgeoise René Feletig et Compagnie S.e.c.s.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 5.185.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 23 Septembre 2011:

Monsieur Dennis BRINCK, né à Goosebay/CDN, le 6 août 1963, demeurant à L-6225 Altrier, 39 op der Schanz, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de la société en remplacement de Monsieur Martin C. RATHGEB.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2011158456/17.
(110184494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
